



Introduction

Chers membres,

La saison 2005-2006 de votre association se terminera en mai prochain. D'ici là, votre exécutif a planifié les événements suivants : le déjeuner du 14 mars « Gérer les talents en réponse aux nouveaux défis de la main-d'oeuvre dans le secteur légal – Les enjeux de la relève et du transfert des connaissances » dont vous avez reçu l'invitation; le déjeuner du 12 avril « Le Moi Inc. »; les réunions de vos sous-comités; les élections de l'équipe de direction pour 2006-2007 et, pour clôturer l'année, la conférence annuelle de ALA International qui aura lieu à Montréal du 1^{er} au 4 mai 2006.

Nous invitons chaleureusement tous nos membres à participer aux différentes activités. Vos commentaires sont également les bienvenus, n'hésitez pas à nous les transmettre.

Montréal 2006

Message important à tous ceux et celles qui assisteront à la conférence annuelle de ALA International à Montréal : nous vous prions d'envoyer un courriel à Manon Brosseau, brosseau@robic.com, afin de confirmer votre inscription.

Votre comité de direction

Réunions du mois

RÉUNION COMITÉ DES SERVICES INTERNES

16 mars 2006, 12 h à 14 h

Desjardins Ducharme

Micheline Latourelle 514 392-9513

RÉUNION COMITÉ DES PETITS ET MOYENS BUREAUX

21 mars 2006, 12 h à 14 h

Woods et associés

Claude Le Bourdais 450 476-9591

RÉUNION COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

22 mars 2006, 8 h 30 à 10 h

Blake Cassels & Graydon

Sylvie Lambert 514 282-7812

Activités locales

DÉJEUNER-CAUSERIE

14 mars 2006, 12 h à 14 h

Club St-James

Manon Brosseau 514 987-2720

Vos Comités

Comme vous le savez, ALA International a créé le « Community Challenge Weekend » dans le but d'encourager les chapitres, leurs membres, les cabinets d'avocats, les fournisseurs, la famille et les amis à contribuer du temps, de l'énergie et des ressources afin d'aider à améliorer d'une certaine façon la collectivité. Cette année la fin de semaine du Défi communautaire aura lieu du 20 au 22 octobre 2006.

Nous désirons prendre un peu d'avance dans l'organisation de ce défi communautaire et sollicitons votre aide. Dans un premier temps nous aimerions connaître l'organisme ou la cause qui vous tient à cœur. Nous vous demandons de me faire parvenir l'information le plus tôt possible (micheline.latourelle@gowlings.com). À partir de vos réponses, les membres du comité seront en mesure de faire une recherche sur les activités reliées à ces organismes ou causes. Dans un deuxième temps, nous vous ferons parvenir les résultats de nos recherches ainsi qu'un petit sondage.

Merci à l'avance de contribuer à faire avancer notre projet de défi communautaire.

Micheline Latourelle
Présidente
Défi communautaire

Nouveaux membres

Suzanne Boyd, directrice générale
Ogilvy Renault, Montréal

Micheline Ricard, directrice, finances et administration
Colby, Monet, Demers, Delage & Crevier

Nouveaux fournisseurs

Weblex Design inc.
Concepteur de logiciel

DOCU PLUS Inc.
Services d'impartition

Activités internationales

Cette année, du 29 avril au 4 mai, nous aurons l'honneur de recevoir ici à Montréal, l'exposition et conférence éducative annuelle de l'association des Administrateurs d'études juridiques (ALA). À cette occasion, la section de Montréal accueillera l'ensemble des congressistes (entre 1500 et 2000 personnes selon les prévisions), à son kiosque de bienvenue et leur offrira un souvenir de leur passage chez nous de même que des conseils afin d'agrémenter leur visite.

À Montréal, les attractions touristiques, les magasins et les restaurants de réputation internationale sont nombreux. Notre Chapitre a donc décidé de préparer une brochure à l'intention des participants afin de leur faire découvrir les meilleurs endroits de Montréal. Nous avons besoin de vos recommandations accompagnées de quelques mots décrivant ces endroits, ce qu'on y retrouve ou votre met préféré à découvrir.

Je vous invite à prendre quelques minutes pour nous envoyer vos suggestions de boutiques, de lieux et de restaurants d'ici le 15 mars à l'adresse électronique : sbouthillier@belangersauve.com.

Votre participation est importante pour nous ainsi que pour nos invités.

Serge Bouthillier MBA, C.A.
Vice-président

NB : Un prix de 50 \$ sera tiré parmi les personnes qui auront répondu. Bonne chance à tous!

Vos fournisseurs

Un virage technologique en litige civil au Québec

Weblex Design est une entreprise de Québec qui se spécialise dans le développement d'outils de gestion s'adressant aux juristes québécois. Son nouveau-né, Weblex Procédure, propose un virage technologique significatif aux avocats, parajuristes et adjointes juridiques œuvrant en litige civil.

Le nouveau Code de procédure civile en vigueur depuis janvier 2003 inscrit une nouvelle philosophie dans la gestion des instances. Certains principes directeurs ont été introduits ou réaffirmés dont celui selon lequel les parties sont maîtres de leur dossier et de la conduite de l'instance dans le respect des règles de procédure et des délais prévus.

Dorénavant, les parties ont l'obligation de compléter leur dossier dans un délai de 180 jours et de respecter l'échéancier convenu entre elles. Le dossier devra être prêt pour qu'une date d'audition puisse être fixée. Tous les documents, pièces, expertises doivent donc être déposés au dossier dans ce délai de 180 jours incluant, le calendrier du déroulement de l'instance qui précise la nature des ententes et les délais dont les parties conviennent.

L'obligation pour les parties de négocier un calendrier d'instance avant la date déterminée pour la présentation de la demande introductive d'instance vise essentiellement à favoriser un meilleur déroulement de l'instance et à l'accélérer, bref, d'assurer dans le respect du code, la bonne exécution de la procédure et de réduire les délais et les coûts pour le justiciable.

«Cependant, même simplifiée, la présentation du déroulement de l'instance demeure complexe dans son application au quotidien et le non-respect du calendrier expose la partie en défaut à certaines sanctions prévues par le code. Il devient donc impératif par les avocats de litige d'exercer un contrôle plus strict sur leurs activités de gestion des délais de la procédure civile», précise le vice-président, monsieur M. Francoeur.

Aujourd'hui encore, les statistiques démontrent clairement qu'à chaque année plus de 18 % des réclamations présentées au Fond d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec mettent en cause un problème de respect des délais. Avec l'obligation de négocier une entente sur le déroulement de l'instance et l'accélération du déroulement de celle-ci (180 jours), nul doute qu'une pression supplémentaire s'exerce sur l'administration des mandats de litige.

Sur le terrain, nous avons constaté que certaines firmes ont développé des méthodes dites «maison» afin de rencontrer les nouvelles exigences de la réforme. Ces méthodes, aussi valables les unes que les autres, créent cependant une multiplication des façons de faire et ce, souvent à l'intérieur d'une même étude. Chacun y allant de sa propre stratégie de gestion. C'est pourquoi nous observons qu'il subsiste toujours un doute important quant au suivi et au respect des échéances. Et là encore, il existe une véritable problématique en ce qui concerne le transfert des dossiers lorsque survient un changement de personnel ou un nouveau jumelage.

Devant cette situation, l'utilité d'une tenue méthodique et rigoureuse des dossiers de litige et de prescription est plus que jamais capitale. La façon dont les litiges civils sont introduits devant les tribunaux et le type de cheminement des dossiers qui a été privilégié depuis l'entrée en vigueur de la réforme nous obligent à réorienter nos façons de faire vers un système de gestion d'instance uniforme qui favorise aussi bien les communications internes de la firme que celles qui servent à guider le justiciable dans ses démarches judiciaires.

Pour ce faire, nous pensons qu'un système intégré

d'agenda doit permettre la gestion de trois catégories de dates : celles concernant la révision périodique du dossier ; celles reliées à la prescription et autres délais et enfin, les dates fixant les rencontres nécessaires à la bonne conduite du dossier.

Or, chez Weblex Design, nous avons fait le constat en 2003 qu'il y avait une réelle nécessité de transposer technologiquement dans une seule application, les nouvelles exigences de la réforme. «Le défi était de taille. Après plusieurs mois de développement et ayant réussi avec succès les tests d'implantation à l'étude Lavery De Billy où le système est introduit depuis juin dernier, nous pouvons dire mission accomplie», affirme M. Francoeur.

C'est dans ce contexte qu'est né Weblex Procédure. L'application, qui inclut un calculateur de délais tenant compte des jours fériés, transforme l'actuelle façon d'administrer la procédure civile en un véritable centre de gestion informatisé développé sur mesure et conforme en tout point aux exigences légales actuellement en vigueur, assure M. Francoeur.

Sommairement, Weblex Procédure gère tous les délais de rigueur, l'ensemble des dates attachées au dossier ainsi que toutes les dates inscrites au niveau de la gestion de l'instance. La saisie des données s'effectue de façon décentralisée au niveau des adjointes. Le tout est secondé par des avis et rappels qui se font électroniquement (de façon centralisé) et qui nécessitent dans certains cas une réponse de la part de l'adjointe principale au dossier. Aussi, l'application permet de créer des échéanciers, de les générer en format Word pour dépôt à la cour et de les communiquer par courriel à d'autres intervenants.

Les avantages et bénéfices pour les cabinets d'avocats œuvrant en litige civil sont majeurs. Ce que nous offrons avec Weblex Procédure, c'est la normalisation de la gestion des délais de rigueur, une vision globale du

dossier et des échéanciers ainsi qu'un rendement accru des communications internes et externes.

Pour M. Francoeur, il est évident que le nouveau Code de procédure civile a eu un impact important sur le quotidien des avocats de litige puisque le suivi et le respect des échéances sont devenus primordiaux dans l'exercice de leur pratique.

«En réponse à ces nouveaux critères, notre force réside en cette capacité d'avoir développé une application qui répond aux nouvelles exigences tout en étant facile d'utilisation compte tenu de la complexité juridique de la procédure civile et des responsabilités et obligations professionnelles qui s'y rattachent. En fait, Weblex Procédure se veut une réponse au modèle procédural unique maintenant instauré», de conclure M. Francoeur.

Inscription

Pour vous inscrire ou obtenir des informations supplémentaires, veuillez contacter la personne responsable de l'activité. Pour les activités internationales ou pour les conférences téléphoniques, veuillez consulter directement le site de ALA International au www.alanet.org

Comment nous joindre

ALA Québec

Case postale 433

Succursale B

Montréal (Qc) H3B 3J7

Courriel : information@alaquebec.org

Site Internet : <http://www.alaquebec.org>